



Diffusé le 12 janvier 2023

Résumé **CFDT** de la réunion de CSE du 05 janvier 2023

Déclaration de la CFDT sur l'équité de traitement des chauffeurs à l'EFS HFNO.

La Direction de l'EFS HFNO refuse de mettre une question de la CFDT à l'ordre du jour du CSE (refus à l'ordre du jour des CSE de décembre 2022 et de janvier 2023), cette question est la suivante :

- *Equité professionnelle des chauffeurs à la logistique de l'EFS HFNO. Point sur les organisations mises en place sur les différents sites :*
 - *nombre de chauffeurs par sites ?*
 - *quel est le nombre de chauffeurs prévus par collecte en fonction du nombre de lits et en fonction des sites? Organisation des installations (temps dédié, nombre de chauffeurs prévus,...) ?*
 - *quelles sont les tâches affectées aux chauffeurs en fonction des sites ?*
 - *quel est le pourcentage de chauffeurs et de chauffeurs techniciens par sites ?*
 - *pourcentage par site de chauffeurs en positions 2, 3, 4 et 5.*
 - *modalités d'affectation de la prime mobilité.*

Cette question est motivée par les chauffeurs qui ont le sentiment que la nature de leurs tâches et que les conditions d'exercice de ces tâches ne sont pas les mêmes au sein des différents bassins, ils ont également le sentiment que leur rétribution n'est ni équitable ni homogène en HFNO.

Le fait que la Direction refuse de mettre cette question à l'ordre du jour semble leur donner raison. En effet si les choses étaient transparentes et équitables il n'y aurait aucune raison de refuser de les présenter en CSE.

La CFDT va inciter les chauffeurs à se limiter dans leurs tâches, à refuser toute signature d'avenant et toute modification de planning (dans les conditions prévues par l'ANAT) jusqu'à ce que la direction fasse preuve de transparence sur les conditions d'exercice de l'emploi de chauffeur. La CFDT va alerter l'inspection du travail sur l'iniquité de traitement des chauffeurs en HFNO : « à travail égal, salaire égal » doit s'appliquer strictement aux chauffeurs comme à tous les emplois à l'EFS HFNO.

La Direction annonce que ce point figurera à l'ordre du jour de la réunion de CSE du jeudi 02 février 2023.

- **Information et consultation sur le règlement intérieur de l'EFS HFNO :**

Déclaration de la CFDT concernant la consultation sur le Règlement Intérieur de l'EFS HFNO

L'EFS HFNO est un établissement régional au même titre que les 14 autres établissements régionaux de l'EFS. La Direction nationale dit s'évertuer à mettre en place l'établissement unique en harmonisant les pratiques. Il est inentendable que chaque région rédige son propre règlement intérieur ce qui aurait comme conséquence inévitable des différences de traitements des personnels entre régions ce qui va à l'encontre de l'harmonisation des pratiques. Le Règlement Intérieur de l'EFS doit être national pour assurer une équité de traitement des personnels.

La CFDT est contre la consultation du CSE sur ce Règlement Intérieur régional. La Direction assumera les conséquences pour le personnel notamment en matière de sanctions.

La CFDT votera contre la mise en place de ce Règlement Intérieur.

L'avis du CSE sur le règlement intérieur de l'EFS HFNO est défavorable à l'unanimité. Ce règlement intérieur sera transmis pour validation à l'inspection du travail.

- **Information en vue de consultation sur le marché des thermos boutons enregistreurs de température** : Actuellement l'EFS utilise des enregistreurs de températures pour s'assurer du respect des températures de conservation des produits dans les dépôts d'urgence et pour certains transports de produits. 2 types d'enregistreurs étaient utilisés : les Temptales (en Normandie) et les Thermotracks (en Nord de France). Ces enregistreurs vont être remplacés par des Tempmate de chez Newsteo qui font l'objet d'un marché national, à cette occasion une augmentation du nombre d'enregistreurs de 39% sera réalisée. Cela portera le nombre de Tempmate acheté à 1252. Le cout est de 28€ HT par enregistreur. Ces enregistreurs devront être étalonnés par le service métrologie de l'EFS du Mans. Chaque service se chargera de faire étalonner les enregistreurs qui lui sont affectés. Les avantages de ces Tempmates sont qu'ils peuvent être lus à partir du port USB de n'importe quel PC sans interface logiciel et que l'activation de l'enregistrement se fasse par simple bouton on/off.

- **Information sur la tarification des PSL en 2022** : Une augmentation des prix de cessions des PSL de 3,5% est intervenue fin 2022. Pour information les prix de cessions sont les suivants : Le prix de cession d'un CGR est 214,11€ (auquel peut venir s'ajouter des suppléments pour phénotype, déplasmatisation, irradiation,...). Un MCPS (Mélange de Concentré de Plaquettes Standard) de $5,2 \times 10^{11}$ plaquettes est vendu 436,80€ ; un CPA (Concentré de Plaquettes d'Aphérèses) de même concentration est vendu 633,20€. Le plasma catégorie 1 thérapeutique est vendu environ 100€ le litre. Le plasma pour fractionnement cat 1 est vendu 120€ le litre lorsqu'il provient d'aphérèse et 76,70€ lorsqu'il provient de sang total. Un MCGST (Mélange de Concentré de Granulocytes issu de Sang Total) irradié est vendu 2025€.

- **Bilan activités à fin novembre 2022** : Les cessions de CGR aux établissements de soins sont en recul de 3,4% par rapport au budget. Les cessions de plaquettes sont supérieures aux prévisions budgétaires de 9,1%, celles de plasma thérapeutique de + 3,4%. Nos livraisons de plasma au LFB sont en retard de 17,9% soit – 22 265 litres. Les analyses d'IH et de HLA sont supérieurs de 5,4% par rapport au budget.

- **Information sur la généralisation du dépistage du virus de l'Hépatite E (VHE)** : Le virus de l'hépatite E ne présente pas de pathologie grave pour les gens en bonne santé mais peut être grave pour les malades. Sa fréquence est d'environ 1 pour 1000, les donneurs positifs seront écartés du don pendant 4 mois. Le VHE est résistant à l'atténuation des pathogènes. La mise en place du dépistage systématique de ce virus sur les PSL a été décidé par nos tutelles à partir de mars 2023. Ce dépistage se fera au sein de la QBD à partir d'un tube supplémentaire. Il n'y a pas d'impact en ETP ou au niveau des horaires de QBD. Le dépistage se fera sur des pools de 6 donneurs. Le cout global de ce dépistage est de 3 Millions d'€ qui seront pris en charge sur le budget EFS.

- **Divers** :
 - Ouverture des MDD le premier samedi du mois (hors aout et septembre) de 8h à 18h. Les MDD du don seront ouvertes le lundi 29 mai (lundi de pentecôte) aux horaires habituels, les personnels qui travailleront ce jour-là seront des personnels volontaires.
 - Site de Dieppe : La CFDT avait alerté la Direction sur les problèmes rencontrés sur ce site et demande quelles solutions ont été apportées, la direction annonce qu'un recrutement de technicien est en cours. La Direction répond qu'elle n'a reçu aucune réponse aux très nombreuses sollicitations de l'hôpital et qu'à ce jour il n'y a aucune avancée. La CFDT redit que la décision de fermeture du site est une décision unilatérale de l'EFS, quel que soit le contexte les conditions de travail des personnels doivent être correctes jusqu'au dernier jour.

